



Annexe 4

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2018
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

Partie 1 – Le Budget Principal

- I – Cadre général*
- II – Contexte national et local*
- III – Priorités du budget primitif 2018*
- II – La section de fonctionnement*
- III – La section d'investissement*

Partie 2 – Les Budgets annexes

- I – Budget annexe Camping Municipal*
- II – Budget annexe Jardin Botanique*
- III – Budget annexe ZAC Alturan*

PARTIE 1 – LE BUDGET PRINCIPAL

I – CADRE GENERAL

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site internet de la Commune.

La présente note répond donc à cette obligation.

Le budget primitif 2018 est un acte de prévision qui récapitule les dépenses et recettes de l'exercice à venir. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année pour lequel il se rapporte (ou 30 avril les années de renouvellement des assemblées locales).

Le budget de la Commune, comme toutes les autres catégories de collectivités territoriales (communes, départements et régions), est structuré en 2 sections :

- Une section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville,
- Une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

II – CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

2.1 : Le contexte national

Après 4 années de baisse historique des dotations de l'Etat dans le cadre d'un plan d'économies de plus de 50 milliards d'euros de dépenses publiques dont 11,5 milliards ont concerné les collectivités territoriales entre 2014 et 2017, le Gouvernement annonce son objectif de poursuivre cet effort imposant des économies à hauteur de 13 milliards d'euros pour les finances locales.

Toujours bons élèves des finances publiques locales, les collectivités territoriales continueront d'apporter une contribution essentielle à cet objectif d'économies.

L'approche du budget 2018 et des budgets des années suivantes devra s'effectuer à l'aulne de deux textes majeurs : la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et la loi de finances pour 2018.

Les mesures principales impactant les collectivités territoriales en 2018 sont :

- Mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables au titre de leur résidence principale sur 3 ans (2018 à 2020) ;
- Plan d'économies de 13Md € sous forme d'une contractualisation entre l'Etat et certaines collectivités territoriales (dépenses réelles de fonctionnement

supérieures à 60M€) sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement ;

- Suppression du dispositif de la contribution au redressement des finances publiques dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement 2018 mais reconduction de son montant pour les années à venir,
- 615 M€ : montant de la Dotation de soutien à l'investissement public local
- 1 046 M€ : montant de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux
- Une revalorisation des bases des impôts directs locaux en 2018 de + 1,2%.

2.2 : Le contexte local

Le budget primitif 2018 s'inscrit dans un contexte encore plus incertain : réforme de la taxe d'habitation pour près de 80% des contribuables sur le plan national et des dotations de l'Etat toujours en baisse.

III – PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF 2018

Pour 2018, la Commune maintiendra ses taux d'imposition locaux au même niveau que 2017, permettant ainsi aux contribuables Luziens concernés de bénéficier du plein effet de la mesure de dégrèvement de la taxe d'habitation. La politique d'abattements sera également maintenue garantissant ainsi des allègements de bases fiscales pour les foyers luziens.

La Commune poursuivra ses efforts de gestion tout en maintenant les services offerts à la population et en investissant au quotidien.

IV – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

⇒ **Les dépenses totales de la section de fonctionnement** s'élèvent à 24 4599 867,05 euros au BP2018 dont 20 870 500,00 euros de dépenses réelles.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2017	BP2018	Evolution
011- Charges à caractère général	4 610 571,00	4 631 115,00	0,4%
012 - Charges de personnel	11 245 000,00	11 290 000,00	0,4%
014 - Atténuation de produits	130 000,00	0,00	-100,0%
65 - Autres charges gestion courante	4 278 144,50	4 301 085,00	0,5%
66 - Charges financières	591 200,00	560 700,00	-5,2%
67 - Charges exceptionnelles	69 100,00	67 600,00	-2,2%
022 - Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	0,0%
68- Dotations aux provisions	0	0	#DIV/0!
S/Total des dépenses réelles	20 944 016	20 870 500	-0,4%
042 - Opérations d'ordre entre sections	2 287 500,00	2 170 000,00	-5,1%
023 - Virement à la section d'investissement	198 015,28	1 559 367,05	687,5%
S/Total des dépenses d'ordre	2 485 515,28	3 729 367,05	50,0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 429 530,78	24 599 867,05	5,0%

Les dépenses réelles de fonctionnement hors retraitements évoluent de -0,4% entre le BP2017 et le BP2018.

Les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel sont maîtrisées par rapport au budget primitif 2017.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) qui englobent les subventions et participations aux associations et autres structures évoluent de + 0,5%. La Municipalité poursuit donc son engagement auprès du tissu associatif.

Le désendettement continu de la Commune permet d'afficher au BP2018 des frais financiers en baisse de -5,2% du BP2017 au BP2018.

⇒ **Les recettes totales de la section de fonctionnement** s'établissent à 24 599 867,05 euros dont 23 195 226,00 euros de recettes réelles.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	BP2017	BP2018	Evolution
013 - Atténuation de charges	178 815,00	80 000,00	-55,3%
70 - Produits des services	991 350,00	2 794 970,00	181,9%
73 - Impôts et taxes	17 954 633,00	17 123 723,00	-4,6%
74 - Dotations et participations	2 594 692,00	2 598 231,00	0,1%
75 - Autres produits gestion courante	542 979,00	553 842,00	2,0%
76 - Produits financiers	100,00	100,00	0,0%
77 - Produits exceptionnels	156 440,00	44 360,00	-71,6%
78- Reprise de provisions	0,00	0,00	#DIV/0!
Total des recettes réelles hors cessions	22 419 009,00	23 195 226,00	3,5%
042 - Opérations d'ordre entre sections	310 000,00	360 000,00	16,1%
S/Total des recettes d'ordre	310 000,00	360 000,00	16,1%
002 - Excédent reporté de fonctionnement	700 521,78	1 044 641,05	49,1%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 429 530,78	24 599 867,05	5,0%

La hausse du **chapitre 70** s'explique notamment par les nouvelles modalités d'enregistrement comptable des droits de stationnement, qui deviennent au 1^{er} janvier 2018 des redevances d'occupation du domaine public. Ils sont désormais imputés sur ce chapitre alors qu'auparavant ils l'étaient sur le chapitre 73.

Ce chapitre intégrera également en 2018 le produit lié au forfait post-stationnement dans le cadre de la dépenalisation du stationnement survenue le 1^{er} janvier 2018.

Si la baisse du **chapitre 73** est pour partie due au transfert des droits de stationnement sur le chapitre 70, celle-ci est atténuée par un produit fiscal supplémentaire générée par la modulation à 40% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est à noter que les bases prévisionnelles des impôts directs locaux communiquées par les services fiscaux sont les suivantes :

	Bases définitives 2017	Bases prévisionnelles 2018	Variation en %
Taxe d'habitation	43 856 570	44 527 000	+1,5%
Taxe sur le foncier bâti	35 397 504	35 678 000	+0,8%
Taxe sur le foncier non bâti	205 874	202 800	-1,5%

La Commune maintiendra les taux de fiscalité des impôts directs locaux appliqués en 2017 :

Taux	2017	2018
Taxe d'habitation	11,18%	11,18%
Taxe sur le foncier bâti	11,11%	11,11%
Taxe sur le foncier non bâti	16,73%	16,73%

Le produit fiscal attendu des trois impôts locaux est inscrit à hauteur de 8 975 873 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) enregistrée au chapitre 74 est estimée en baisse par la Commune (montant non encore connu) pour s'élever à 1 861 850€ contre 1 915 746 € en 2017. En 2018, la Commune encaissera une nouvelle recette : le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement de 2016, à savoir les dépenses d'entretien des bâtiments publics et les dépenses d'entretien de la voirie.

La baisse du **chapitre 77** s'explique par l'encaissement en 2017 d'une recette exceptionnelle de 109 000 € correspondant à la soulte versée par l'Office 64 de l'Habitat dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu avec la Commune pour la réalisation de deux logements sociaux.

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

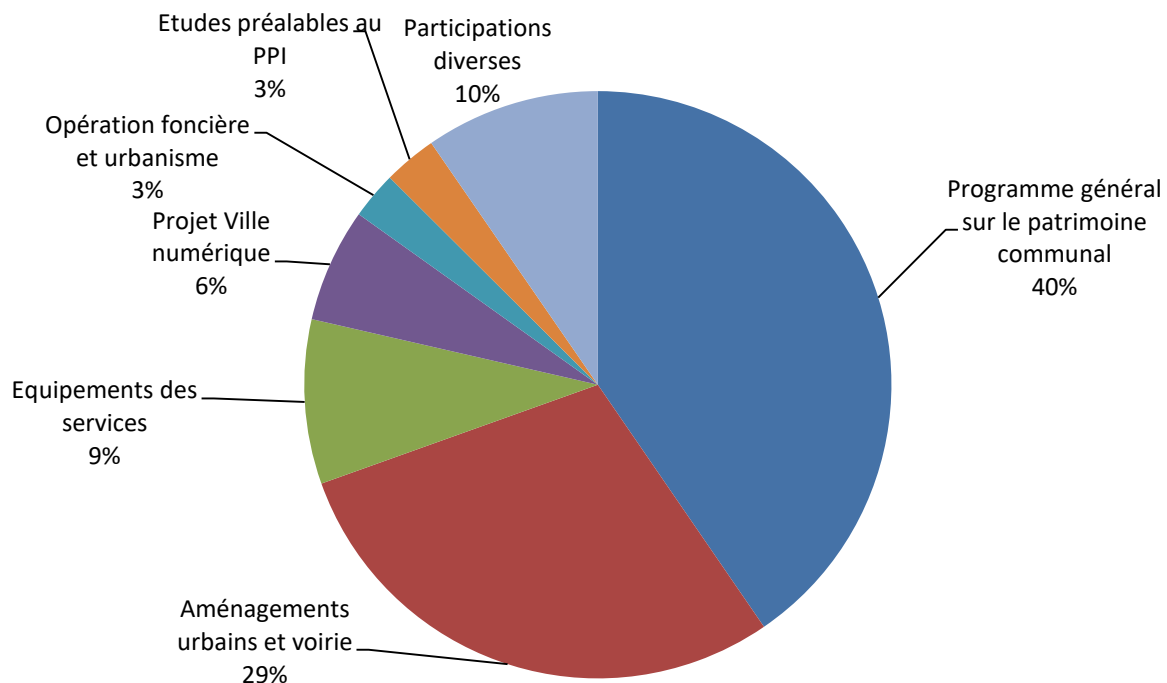
⇒ **Les dépenses totales de la section d'investissement** totalisent un montant de 9 444 564,88 € répartis de la manière suivante :

- 8 499 449,76 € de dépenses réelles (dont 604 808,11 € de restes à réaliser 2017) ;
- 396 000 euros de dépenses d'ordre ;
- Et 549 115,12 € de déficit d'investissement de l'exercice 2017 reporté en 2018.

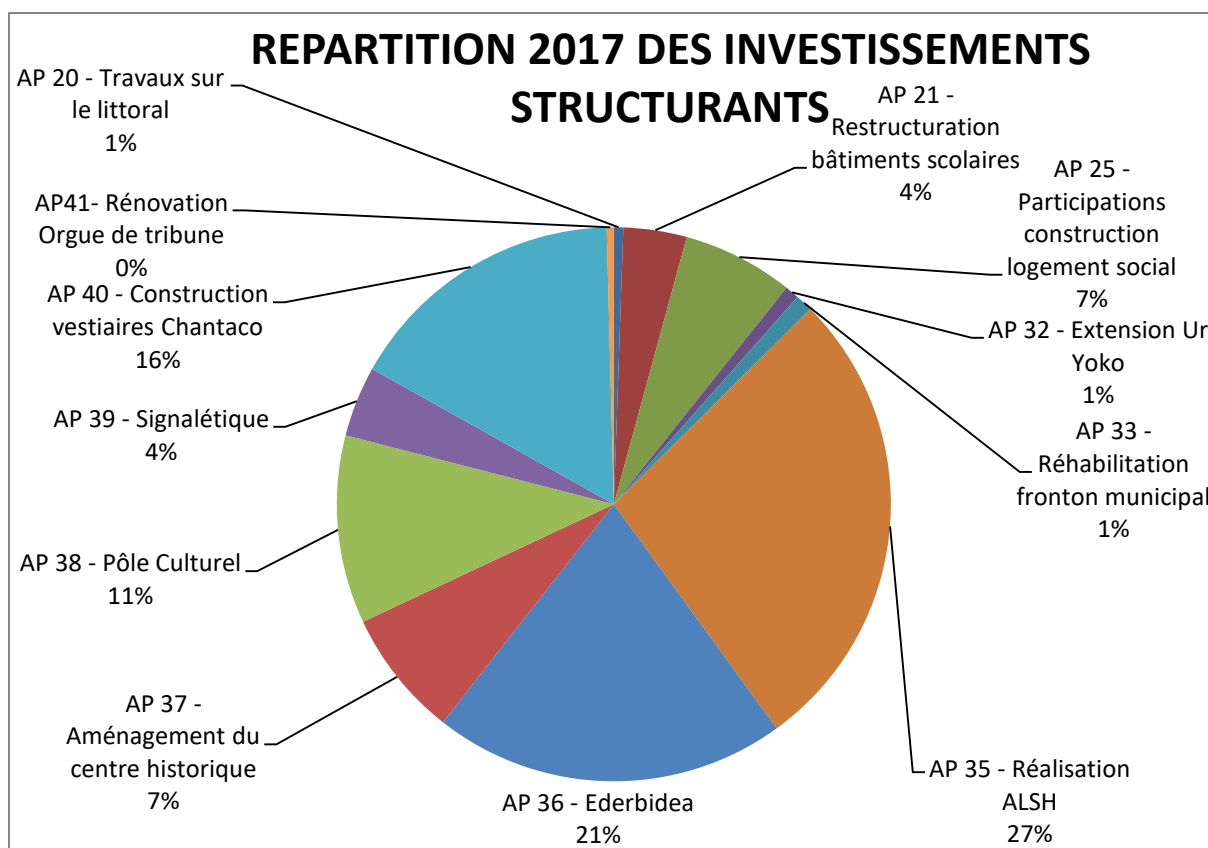
Les dépenses réelles comprennent notamment le remboursement du capital de la dette évalué en 2018 à 1M€. Elles englobent également les dépenses d'équipement, celles-ci se répartissant autour de 3 types de dépenses : les dépenses d'investissement liées au cadre de vie, les grands projets communaux et les avances forfaitaires (100 000 € que l'on retrouve en recettes d'investissement pour un même montant)

Hors restes à réaliser, les dépenses d'investissement liées au cadre de vie s'élèvent à 3,1M€ répartis de la manière suivante :

REPARTITION 2018 des INVESTISSEMENTS LIES A L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE



Les dépenses d'investissement liés aux projets communaux s'élèvent à 3,6M€ :



⇒ Les recettes réelles d'investissement, hors financement du besoin d'investissement 2017 se maintiennent au BP 2018 comparé au BP2017. Elles comprennent notamment le Fonds de compensation de la TVA (658 000 €), la taxe d'aménagement (200 000 €), le produit des amendes de police perçu sur les amendes de police 2016 (460 000 euros) ainsi que les subventions d'équipement versées notamment par les partenaires institutionnels (730 259 € dont 138 346,16 € de subventions 2017 reportées).

Pour équilibrer sa section d'investissement, un emprunt d'équilibre est inscrit au BP2018 à hauteur de 3,1 millions d'euros dont 700 000 € d'emprunt 2017 restant à mobiliser. Il ne sera réalisé qu'en fin d'année au regard du niveau d'exécution des dépenses d'investissement, de nouvelles subventions et de l'épargne dégagée en fonctionnement.

IV – Indicateurs financiers

⇒ Etat de la dette

Malgré le recours à un emprunt à fin 2017 pour un montant d'1 million d'euro, la Ville poursuit la phase de désendettement engagée depuis 2013 avec un encours qui a baissé de 16,2%.

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours de dette s'établit à 16,6 millions d'euros.

L'encours de dette de la Ville est largement sécurisé puisque plus de 86% présente un risque faible selon la Charte Gissler.

PARTIE 2 – LES BUDGETS ANNEXES

I – LE BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

La Commune gère en direct le Camping Municipal Chibau Berria. Les écritures budgétaires sont en euros hors taxes.

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 424 919,46 €. Les dépenses réelles d'exploitation restent stables comparées au BP2017 soit un montant de 340 600 € contre 338 700 € au BP2017.

Les recettes réelles d'exploitation évoluent de + 4,3% en raison de la hausse de fréquentation envisagée pour la saison 2018.

La section d'investissement s'équilibre à la somme 103 546,74 €. Les dépenses d'investissement s'articulent autour de différents travaux (ravalement façade) et de la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des installations sanitaires.

II – LE BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE

Le budget annexe du Jardin Botanique est un budget qui ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Au budget primitif 2018, la section de fonctionnement s'équilibre à 131 358,85 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 119 053,45 € au BP2017 à 131 358,85 € au BP2018 en raison de la hausse des charges de personnel : effet année pleine d'un recrutement d'un agent intervenu en milieu d'année 2017, passage à temps plein d'un agent qui était à temps partiel et recrutement d'un saisonnier pour la période estivale.

III – LE BUDGET ANNEXE ZAC ALTURAN

Des écritures identiques sont reportées chaque année sur le budget annexe de la ZAC Alturan en attendant sa clôture. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 617 370,36 euros et la section d'investissement à 594 156,62 euros.